

**Formulaire de demande de branchement au réseau public
de collecte des eaux usées.**

**Cette demande est à adresser à la Communauté de Communes
des Campagnes de l'Artois à l'adresse suivante :**

1050 Avenue François Mitterrand
Service assainissement collectif
62810 AVESNES LE COMTE

E-mail : assainissementcollectif@campagnesartois.fr

Demandeur : ☐ Propriétaire ☐ Futur acquéreur ☐ Autre :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone :

Mail :

Adresse de réalisation des travaux :

Adresse du branchement :

CP : Ville :

☐

Parcelle : Section N°

Type d'habitation : ☐ Neuve*

Existante

☐ Immeuble individuel

☐ Immeuble collectif

☐ Lotissement

☐ Autre (Boucherie, bureaux, école ...) :

Nbre de logements =

* Numéro de la demande d'urbanisme (PC, DP..) :

Date souhaitée pour la réalisation du branchement :

Schéma de l'emplacement souhaité :

Dans tous les cas, et au risque de ne pas pouvoir être pris en compte, le formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- La demande de branchement dûment remplie et signée ;
- Un plan de situation géographique
- Un plan de masse en indiquant **l'emplacement** et **la profondeur** souhaité de la boîte
- Un plan cadastral

À réception de l'ensemble de ces documents, vous recevrez un devis vous indiquant le montant de la réalisation du branchement.

Après réception par nos services du devis signé, l'entreprise chargée des travaux en sera informée et nous vous indiquerons la date approximative de la réalisation du branchement.

Schéma d'une boîte de branchement eaux usées :



Le regard est installé de préférence en limite de propriété sur le domaine public, de manière à être facilement accessible pour les entretiens et l'exploitation.

Description du branchement public :

Le branchement public est la partie de l'installation allant du collecteur d'eaux usées jusqu'à la boîte de branchement. Il permet de collecter les eaux usées de votre habitation.

Description du raccordement privé :

Le raccordement consiste à poser une canalisation privée entre votre habitation et la boîte de branchement public. Ces travaux sont à votre charge. L'entreprise de votre choix pourra réaliser ces travaux.

Conseils : Afin de permettre un accès facile à votre système, il est conseillé de poser des regards intermédiaires dès lors qu'il y a plusieurs sorties du logement ou une grande longueur de branchement.

Il est rappelé que le rejet des eaux pluviales au réseau public d'assainissement collectif est strictement interdit.

Rappels réglementaires :

Lorsque le raccordement est effectué, le propriétaire devra en tenir informé le service assainissement collectif de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, pour qu'un **contrôle soit réalisé** afin de juger de la conformité des travaux de raccordement.

Un rapport de conformité sera établi suite à ce contrôle.

Sa durée de validité est de 10ans, sauf en cas de modification ultérieure, qui devra par ailleurs être signalée au service assainissement collectif de la CCCA.

Date :

Signature :

